

Pièces complémentaires

- décrire le projet : les structures prévues (hauteur basse- hauteur haute des panneaux), écart entre les rangs, type d'implantation (pieux battus...?) ;
- fournir un plan de masse du projet, à l'échelle, qui positionne l'ensemble des équipements (transformateur, poste de livraison, piste périphérique, réserve incendie ;
- fournir une carte à l'échelle qui localise la canalisation de gaz TERECA et permette de vérifier le respect de la servitude associée à cette canalisation ;
- cartographier le tracé du raccordement du poste de livraison au réseau général électrique. Décrire les travaux nécessaires, donner la capacité disponible du réseau pour ce raccordement. Si le raccordement engendre des travaux sur la ligne ou sur le poste source, il convient de les intégrer au projet et de les décrire. Ces travaux sont réalisés par le gestionnaire de réseau, mais font partie intégrante de votre projet. Leurs impacts potentiels doivent être évalués et pris en compte dans l'examen au cas par cas ;
- préciser le couvert végétal actuel et l'usage actuel de ces parcelles ; décrire le projet agricole et les modalités d'entretien des parcelles ;
- Evaluer les enjeux naturalistes des parcelles et les impacts du projet y compris ceux du raccordement électrique ; Préciser les périodes de travaux pour tenir compte des enjeux naturalistes ;
- le projet est situé en zone tampon du canal du Midi ; fournir des photomontages et une analyse paysagère pour évaluer les perceptions ou l'absence de perception, depuis le bien UNESCO, les voies de circulation, les habitations proches, les abords des monuments historiques ;
- le dossier indique que des haies seront plantées fin de limiter l'impact visuel : préciser leur composition et leurs modalités d'entretien (arrosage, taille...) ;
- évaluer les effets cumulés avec d'autres projets aux alentours.

Bonjour,

Ce document a pour but d'amener des éléments de réponse aux demandes complémentaires.

Ayant refusé des projets d'énergéticiens qui veulent transformer de grandes surfaces agricoles, nous nous sommes lancés dans un projet à taille humaine que nous jugeons plus cohérent avec nos pratiques agricoles et qui permettrait de renforcer économiquement l'entreprise agricole.

Nous sommes des particuliers, qui essayons de construire nous-mêmes ce projet agricole et énergétique, avec nos compétences, et en se faisant aider par des associations et organismes publics qui accompagnent le projet.

Cependant, il se peut que notre dossier soit encore incomplet, n'hésitez pas à revenir vers nous.

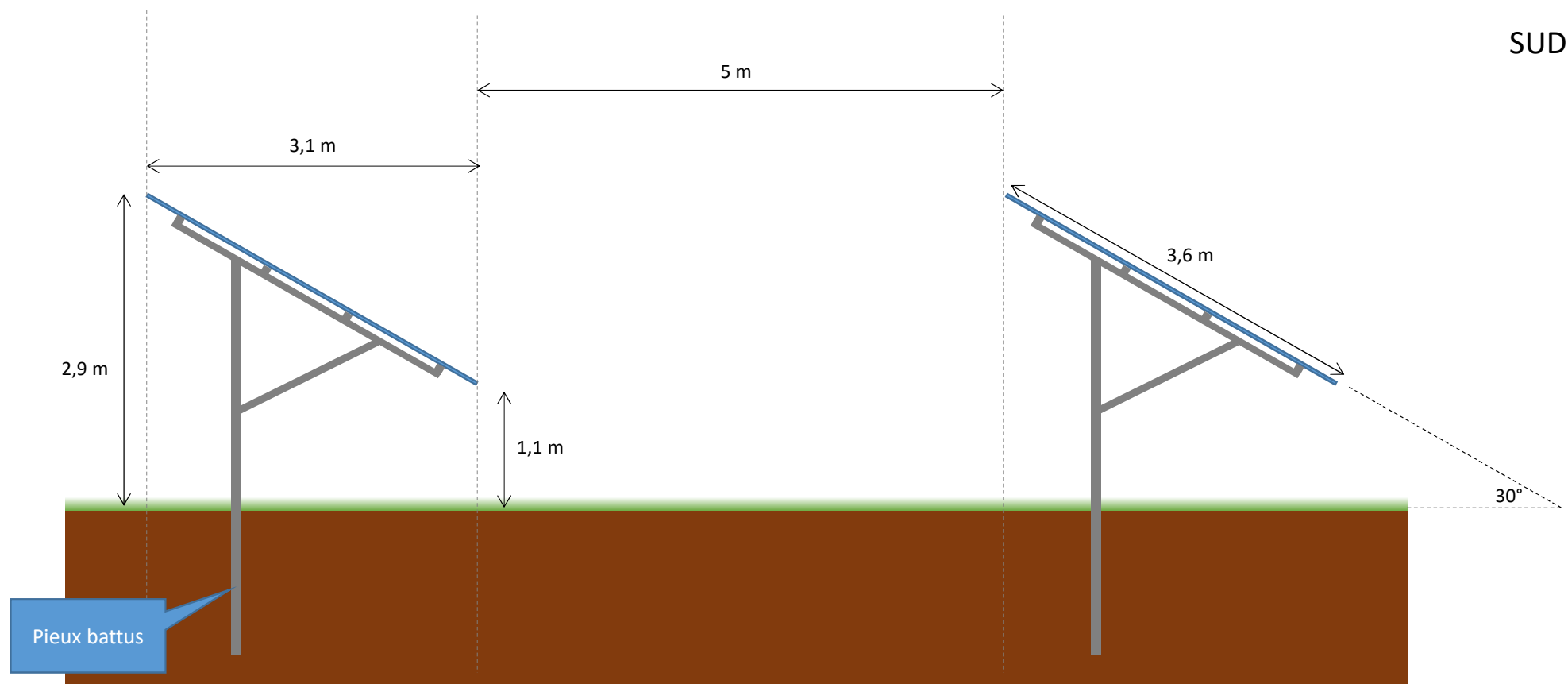
Jacques Pennavaire (Propriétaire et agriculteur à la retraite)

Agnès Pennavaire (exploitante agricole et gérante de la SCEA HERS BIO qui travaille actuellement le champ) et fille de Jacques Pennavaire

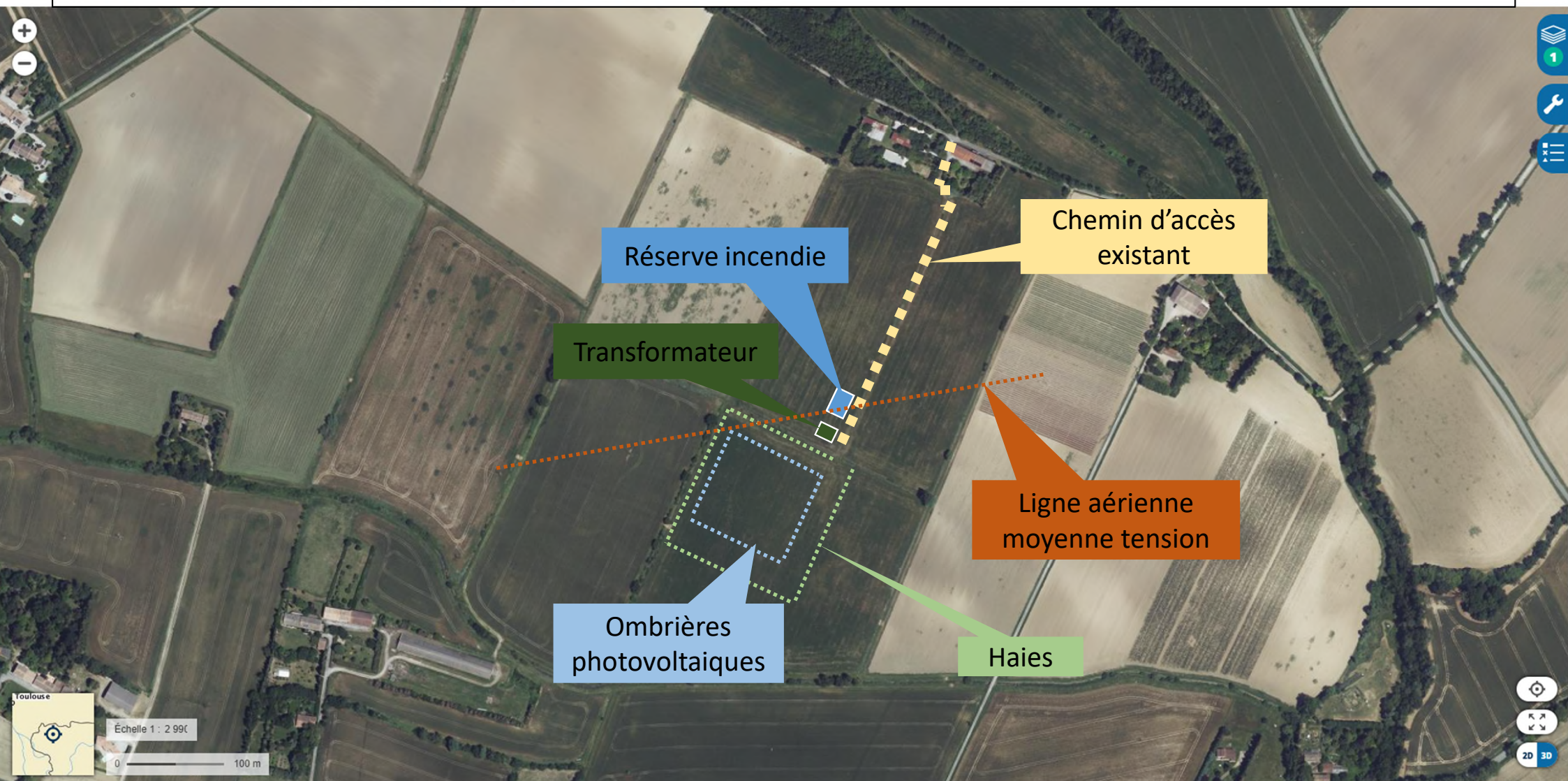
Lucien Tubery (Maitre d'ouvrage et neveu de Jacques Pennavaire)

Le 01/12/2025

- décrire le projet : les structures prévues (hauteur basse- hauteur haute des panneaux), écart entre les rangs, type d'implantation (pieux battus...?) ;



- fournir un plan de masse du projet, à l'échelle, qui positionne l'ensemble des équipements (transformateur, poste de livraison, piste périphérique, réserve incendie ;



- fournir une carte à l'échelle qui localise la canalisation de gaz TEREKA et permette de vérifier le respect de la servitude associée à cette canalisation ;



- cartographier le tracé du raccordement du poste de livraison au réseau général électrique. Décrire les travaux nécessaires, donner la capacité disponible du réseau pour ce raccordement. Si le raccordement engendre des travaux sur la ligne ou sur le poste source, il convient de les intégrer au projet et de les décrire. Ces travaux sont réalisés par le gestionnaire de réseau, mais font partie intégrante de votre projet. Leurs impacts potentiels doivent être évalués et pris en compte dans l'examen au cas par cas ;

N'était pas professionnels, nous n'avons pas les accès pour obtenir ces informations de la part de Enedis.

Compte tenu de la taille du projet (1MWc), nous ne pourrions pas financer de travaux d'adaptation du réseau.

Si l'étude de Enedis (que nous ne pourrions demander qu'une fois l'autorisation d'urbanisme obtenue) conclut que le réseau doit être adapté pour augmenter sa capacité (travaux sur la ligne ou sur le poste source), le projet sera abandonné.

- préciser le couvert végétal actuel et l'usage actuel de ces parcelles ; décrire le projet agricole et les modalités d'entretien des parcelles ;

Situation actuelle

Le champ est actuellement en fourrage (culture de luzerne fourragère), cultivée par la SCEA HERS BIO. Ce fourrage est à destination des brebis de l'élevage de la même SCEA (60 brebis actuellement).

SCEA HERS BIO valorise ses agneaux en circuit court, en utilisant un laboratoire situé à Pamiers pour l'abattage et le conditionnement de la viande.

Cette parcelle fait partie d'un ensemble de 22 ha en agriculture biologique au lieu dit « Laurion ».

Projet agricole

Le projet agricole sur cette partie de 1 ha est de conserver la culture fourragère, mais en amenant les brebis pâturer le champ, pour valoriser le fourrage directement sur place sur la zone agri voltaïque. Une borne d'eau est présente en bordure de la parcelle, pour abreuver les brebis.

La mise en place de clôtures amovibles permet d'adapter la zone à faire pâturer. L'exemple ci-dessous montre ce type d'installation amovible mis en place par la SCEA HERS BIO sur une autre parcelle.

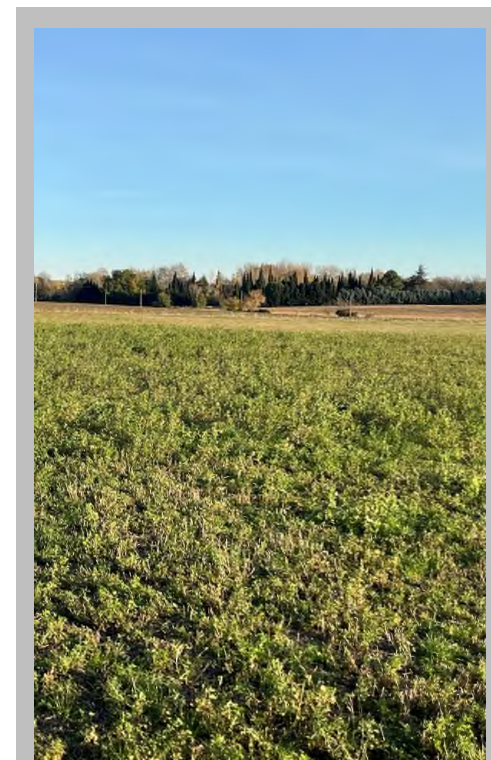


Photo du 1^{er} décembre 2025

Culture de luzerne sur cette parcelle

- Evaluer les enjeux naturalistes des parcelles et les impacts du projet y compris ceux du raccordement électrique ; Préciser les périodes de travaux pour tenir compte des enjeux naturalistes ;

Le couvert végétal du champ reste inchangé : culture fourragère. Ce couvert va rester permanent entre et sous les panneaux.

Les nouvelles haies serviront de brise vent et de refuge de biodiversité.

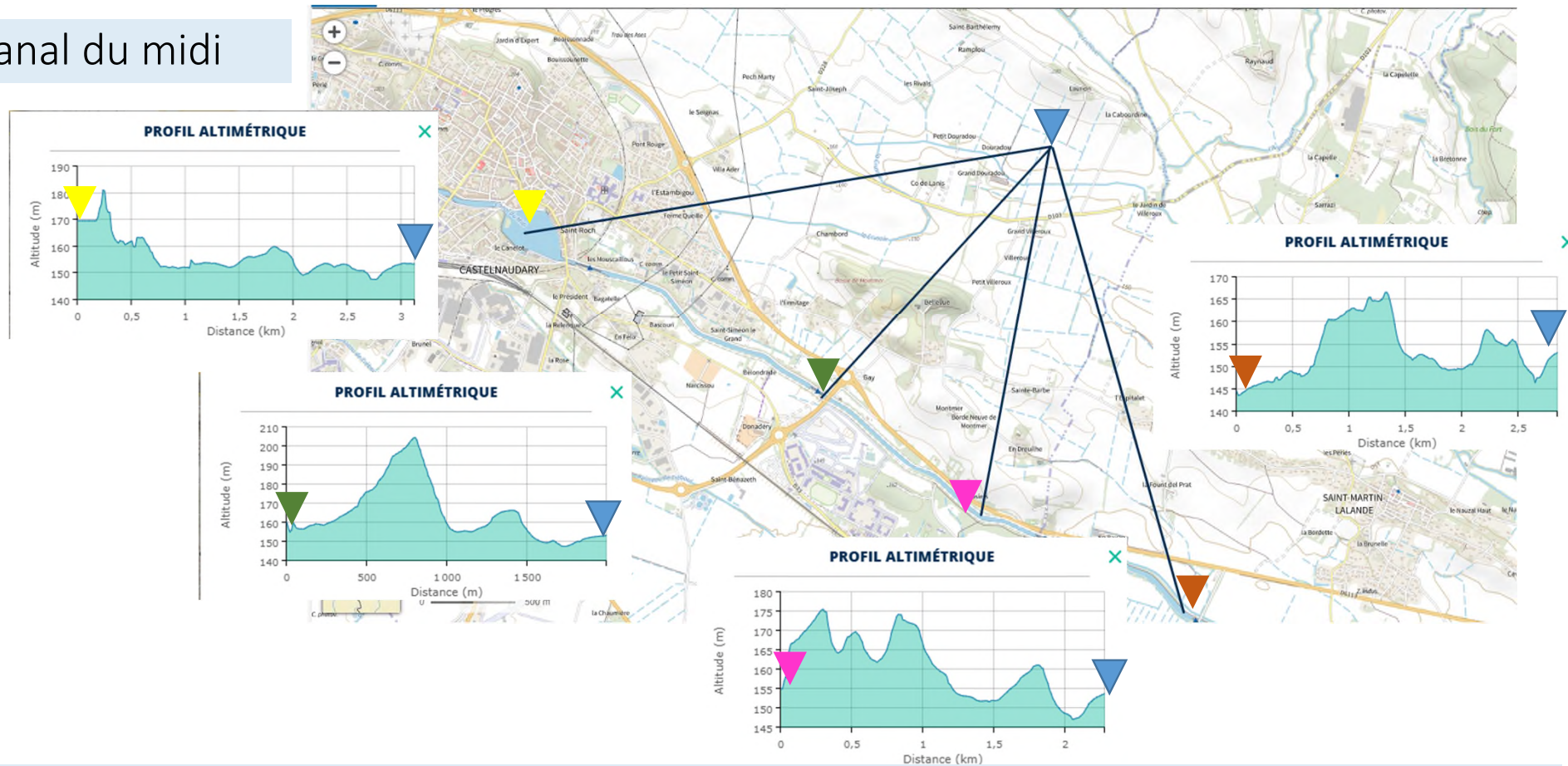
Le raccordement en bordure de la parcelle ne nécessite aucune artificialisation des sols (la ligne moyenne tension passe sur le champ).

Pour l'accès existant (chemin), si sa stabilité est insuffisante pour les besoins des travaux, du raccordement, ou de l'accès pour la prévention incendie, il sera amélioré par de l'apport de concassé.

Après consultation de l'association Ecologie du Carcassonnais des Corbières et du Littoral Audois (ECCLA) pour réduire les impacts, les travaux seront effectués entre novembre 2026 et janvier 2027.

- le projet est situé en zone tampon du canal du Midi ; fournir des photomontages et une analyse paysagère pour évaluer les perceptions ou l'absence de perception, depuis le bien UNESCO, les voies de circulation, les habitations proches, les abords des monuments historiques ;

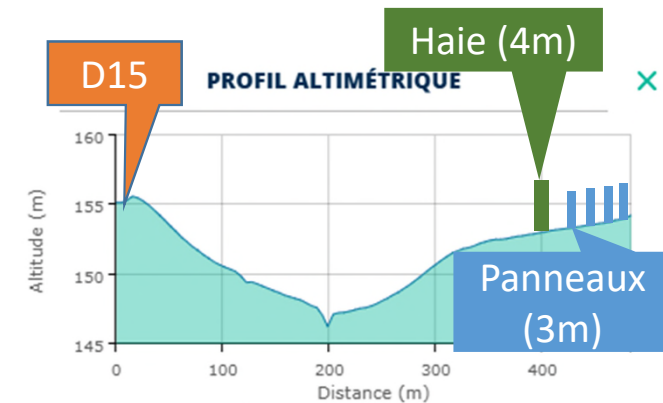
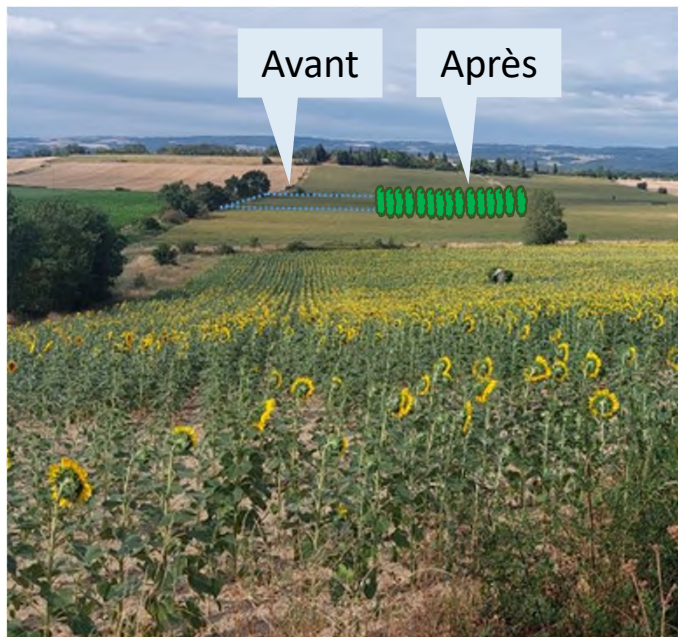
Zone canal du midi



La géographie du terrain ne permet pas de voir la parcelle depuis les abords du canal du midi

- le projet est situé en zone tampon du canal du Midi ; fournir des photomontages et une analyse paysagère pour évaluer les perceptions ou l'absence de perception, depuis le bien UNESCO, les voies de circulation, les habitations proches, les abords des monuments historiques ;

Vue depuis la D15

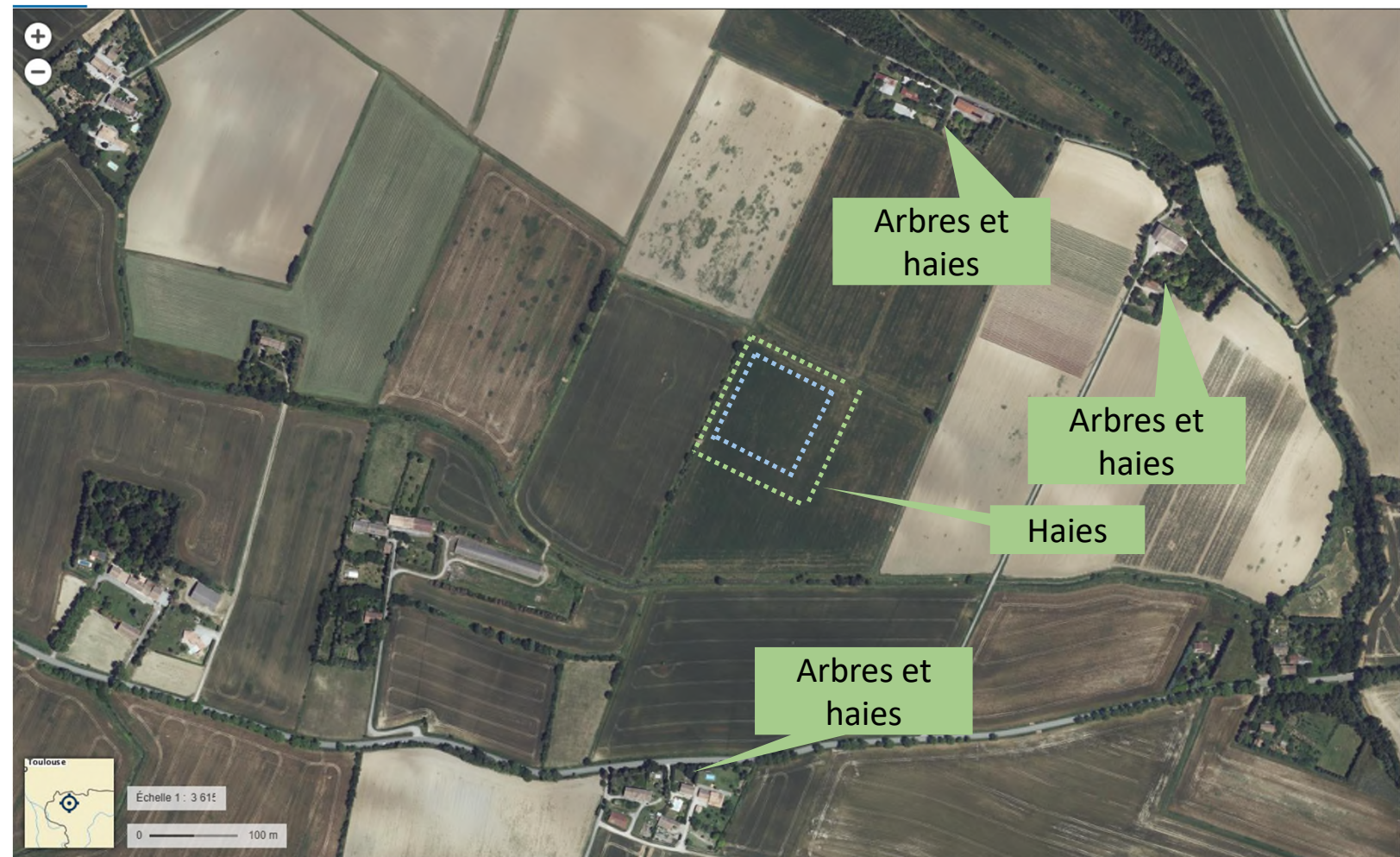


Depuis la D15, la haie masquera la vue depuis la route

- le projet est situé en zone tampon du canal du Midi ; fournir des photomontages et une analyse paysagère pour évaluer les perceptions ou l'absence de perception, depuis le bien UNESCO, les voies de circulation, les habitations proches, les abords des monuments historiques ;

Habitations proches

Les habitations proches ne verront pas directement le parc de panneaux, masqués par la végétation existante et la haie qui sera plantée



- le projet est situé en zone tampon du canal du Midi ; fournir des photomontages et une analyse paysagère pour évaluer les perceptions ou l'absence de perception, depuis le bien UNESCO, les voies de circulation, les habitations proches, les abords des monuments historiques ;

Les photos suivantes prises depuis le lieu du projet permettent de visualiser les alentours, et donc par effet miroir, de quels lieux le projet peut être vu.

Nous nous tenons à votre disposition pour une visite sur place afin de mieux apprécier cet environnement.



Photo 1

Prise de vue
01/12/2025

Direction : Nord Est

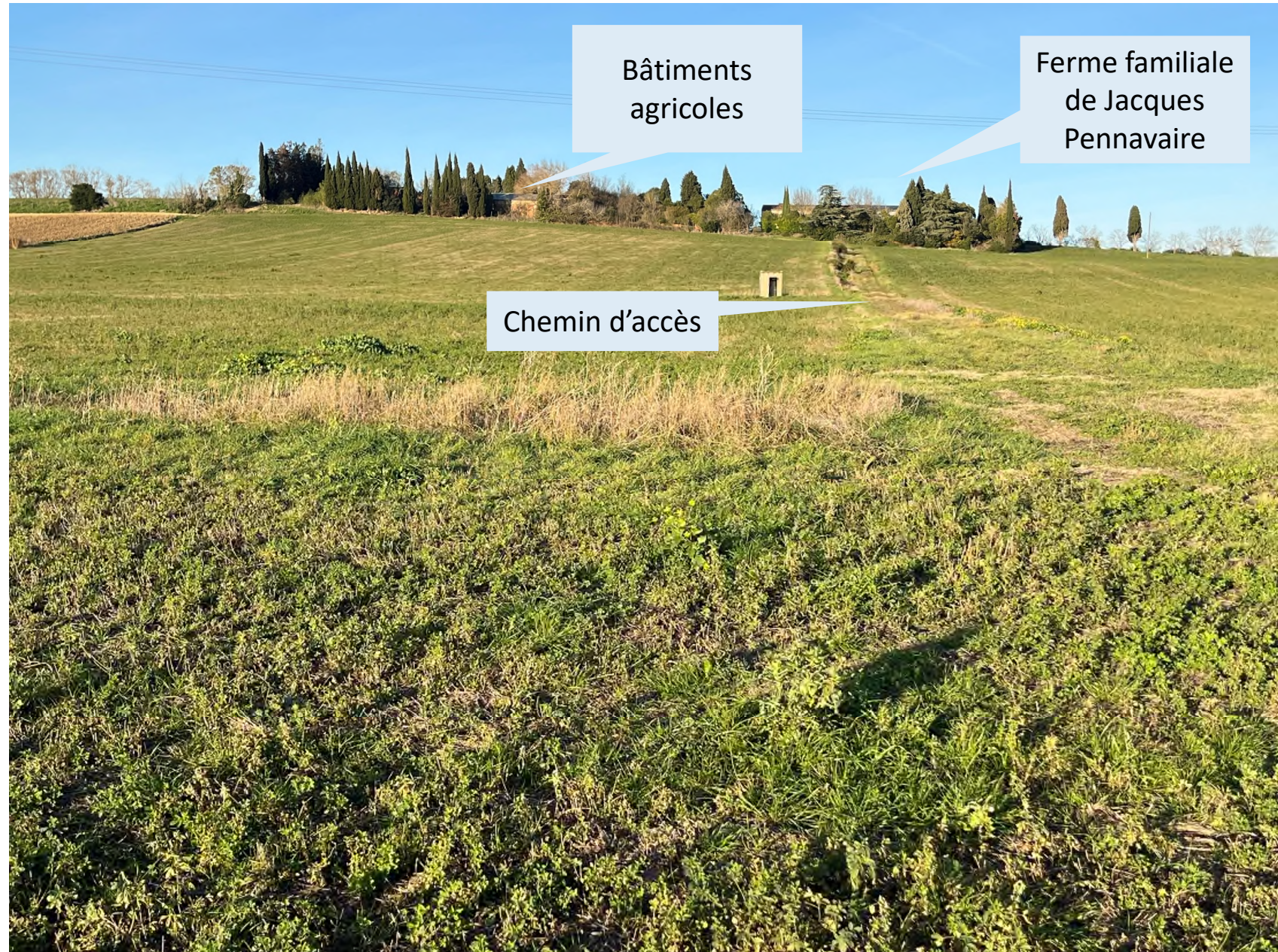


Photo 2

Prise de vue
01/12/2025

Direction : Est



Photo 3

Prise de vue
01/12/2025

Direction : Sud est



Photo 4

Prise de vue
01/12/2025

Direction : Sud



Photo 5

Prise de vue
01/12/2025

Direction : Sud ouest



Photo 6

Prise de vue
01/12/2025

Direction : Ouest



Photo 7

Prise de vue
01/12/2025

Direction : Nord ouest



- le dossier indique que des haies seront plantées fin de limiter l'impact visuel : préciser leur composition et leurs modalités d'entretien (arrosage, taille...) ;

Les haies seront plantées l'hiver prochain (2026-2027).

La composition des haies sera élaborée avec le support de l'association « Arbres et paysages 11 » basée à Castelnaudary, auprès de qui nous avons déjà pris contact.

Une borne d'irrigation agricole est disponible sur la parcelle, ce qui permettra de mettre un goutte à goutte pour les 4 premières années, afin d'assurer une bonne implantation.

Une taille annuelle sera nécessaire pour limiter la hauteur des arbustes à 4 mètres pour limiter l'ombre sur les panneaux et les risques de chute d'arbres.

Cette taille (modalités, moyens, période) sera aussi définie avec l'association, pour éviter les impacts sur la biodiversité (éviter les périodes de nidification par exemple).

- évaluer les effets cumulés avec d'autres projets aux alentours.

Nous n'avons pas connaissance de nouveaux projets de ce type à proximité.

Les vues aériennes montrent 2 parcs photovoltaïques de taille supérieure à au moins 2 km à vol d'oiseau.

